

Conseil d'administration du 7 juillet 2022
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 42 dont 7 en distanciel
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de voix : 44 dont 7 en distanciel
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2022-11
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 3 MARS 2022

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel le 20 juin 2022, s'est tenu le 7 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le projet de compte-rendu de la séance du 3 mars 2022 mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Article 1 :

Après un vote favorable à l'unanimité le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 3 mars 2022.


Le compte-rendu approuvé est annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 7 juillet 2022.

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

Réunion du Conseil d'administration du 3 mars 2022

Compte-rendu

Participants :

Voir la liste annexée

Nicolas SCHMIT ouvre la séance par la présentation d'un nouveau membre du CA, Monsieur Thierry QUENNESSON qui siège en qualité de personne compétente en matière d'éducation à l'environnement. Monsieur QUENNESSON est le président de la Maison de la forêt et a pris cette fonction suite au décès l'année dernière de Monsieur Raoul du Parc.

Le président procède ensuite au décompte des voix délibératives ; le quorum est atteint avec 42 votants (32 participants en présentiel, 8 en visioconférences et 2 pouvoirs) et rappelle l'ordre du jour de la séance.

Point 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 20 décembre 2021

Denise JACQUINOT mentionne une erreur à corriger sur le prénom de M. LIPPIELLO : André et non Guillaume.

La rectification sera faite

Par ailleurs elle demande si son abstention au vote a été comptabilisée. La réponse étant non, elle ne validera pas le PV.

Roger GONY signale le même problème de comptabilisation de son vote car il n'a pas réussi à se connecter à la visio et demande à ce que cela soit noté sur l'émargement.

Myriam LEGAY signale une coquille dans le projet de délibération (décembre 2022 au lieu de décembre 2021)

Vote de la délibération 2022-001

Contre = 1

Abstention = 2

Le compte-rendu est approuvé par 39 voix sur 42

Point 2 – Points institutionnels

1. Convention de rattachement des parcs nationaux à l'OFB

Philippe PUYDARRIEUX resitue le contexte : création en 2017 de l'AFB (Agence Française de la Biodiversité) qui devient en 2020 l'OFB (Office Français de la Biodiversité). Ces structures ont intégré « Parcs nationaux » de France et l'ATEN (Ateliers Techniques des Espaces Naturels). Il rappelle l'objectif de la convention qui est de mutualiser certaines fonctions pour une gestion plus rationnelle des moyens.

La première convention (2018-2021) a fait l'objet d'une évaluation indépendante. Il en ressort des points positifs : service facturier, gestion des payes, et des points à améliorer : formation et communication.

L'instance informelle de dialogue social actuellement existante dans l'EPPN a été consultée et se montre globalement défavorable, notamment par rapport aux questions d'action sociale.

Le directeur donne la parole à Baptiste QUOST, représentant des personnels de l'établissement au CA. Celui-ci explique qu'une consultation de l'équipe a été mise en place mais qu'il y a eu très peu de retours. Une vigilance est demandée sur l'accompagnement qui va être apporté par l'OFB, en particulier sur les groupes inter-parcs.

Jean-Claude VOLOT indique clairement qu'il votera contre car il craint que les parcs nationaux deviennent une filiale de l'OFB alors qu'ils ont une particularité.

Denise JAQCQUINOT, sans forcément comprendre tous les enjeux de cette convention, a peur que cette mutualisation ne soit pas si bénéfique aux parcs nationaux qui pourraient y perdre leur identité.

Yvette ROSSIGNEUX craint également une mainmise de l'OFB sur les parcs nationaux et rappelle la loi Ségolène ROYAL du temps du GIP en 2016.

Stéphane WOYNAROSKI comprend les craintes mais rappelle que l'intégration en 2016 des parcs nationaux à l'AFB répondait à une nécessité d'agir efficacement pour la biodiversité.

Philippe PUYDARRIEUX précise que le rattachement n'est pas une fusion et que cette 2^{ème} convention donne au contraire plus de marge d'action aux parcs nationaux puisque ces derniers reprennent en main leur communication. La communication collective des parcs nationaux, qui était gérée par l'OFB, va être assurée par un chargé de mission qui sera un personnel mutualisé des parcs nationaux. Création d'1 ETPT à cette fin.

Vote de la délibération 2022-002

Contre = 7

Abstention = 12

Délibération approuvée par 23 voix pour sur 42

2. Procédure d'adhésion des communes en 2022

Véronique GENEVEY revient sur l'Article L 331-2 et R331.10 qui encadre cette procédure
« A compter de la publication du décret approuvant la charte ou sa révision, le représentant de l'État dans la région soumet celle-ci à l'adhésion des communes concernées. Cette adhésion ne peut intervenir par la suite qu'avec l'accord de l'établissement public du parc, à une échéance triennale à compter de l'approbation de la charte ou de sa révision. L'adhésion est constatée par le représentant de l'État dans la région qui actualise le périmètre effectif du parc national. »

Pour le Parc national de forêts, la date anniversaire de sa création est le 8 novembre 2022 (soit 1 jour après la publication au JO du décret de création du Parc national).

La procédure se trouve entre les mains du préfet de la Région Grand-Est qui doit lancer une consultation auprès des 32 communes non adhérentes et des EPCI concernés. Le délai étant de 4 mois, la campagne devra débuter début Juillet.

Au terme de cette consultation, le Conseil d'administration délibèrera sur ces nouvelles adhésions, lors de sa séance du 10 novembre 2022.

Les nouvelles communes adhérentes pourront bénéficier de la dotation d'aménités rurales (anciennement dotation biodiversité), la demande pour la dotation 2023 devant être déposée avant la fin de l'année 2022.

Philippe FREQUELIN précise que la dotation concerne les communes adhérentes qui ont une partie en cœur.

Il demande si le CA sera maintenu en l'état actuel, même si de nouvelles communes adhèrent. La réponse est oui.

Jean-Claude VOLOT fait remarquer que la dotation des communes sera revue à la baisse si elle doit être répartie entre un nombre plus important de communes, sauf révision à la hausse de la dotation par l'État.

Yvette ROSSIGNEUX nuance en disant que le souhait des communes d'adhérer n'est pas motivé uniquement par des raisons économiques.

Stéphanie BÖTSCHI demande si une autre procédure se répétera trois ans après 2022.

Le président lui répond que c'est une possibilité sans être une obligation et que c'est le CA qui décidera d'une nouvelle campagne ou non.

Vote de la délibération 2022-003

Contre = 0

Abstention = 0

Délibération approuvée à l'unanimité

3. Approbation du rapport annuel d'activité 2021

L'établissement d'un rapport annuel d'activité répond à une obligation réglementaire.

Après l'édito et un coup d'œil sur les temps forts de l'année, le rapport développe 8 points :

1. Création de la réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain

2. Connaître et valoriser les patrimoines

Des exemples sont cités : étude sur la cigogne noire, étude LIDAR, travail sur les hotspots touristiques du Parc national de forêts, avec étude des croisements entre intérêt touristique et fragilité écologique.

3. Protéger et restaurer les patrimoines

Des crédits Plan de relance ont été mobilisés pour des chantiers de restauration de milieux naturels dégradés.

4. Accompagner la transition écologique

Des actions d'accompagnement des filières sur la voie de la transition écologique vers plus de naturalité ont été menées.

Le Parc développe la marque Esprit parc national-forêts.

Une réflexion autour d'un projet de chimie verte, Kemyos, a été lancée en lien avec les CCI.

5. Développer l'accueil et la notoriété du Parc national

Le rapport met en avant la convention avec la Maison de la forêt qui est devenue 1^{ère} maison du Parc et le recrutement des animateurs nature sur la période estivale

6. Gouvernance partagée

Toutes les instances ont été installées et fonctionnent : Conseil d'administration, Conseil scientifique, Conseil économique, social et culturel et Conférence des maires.

7. Activités à dimension internationale

Le Parc national des forêts était présent au Congrès de l'UICN à Marseille.

Des sollicitations venant de Wallonie, du Québec montrent que le Parc national de forêts est identifié comme une source d'information sur les réserves naturelles.

8. Vie de l'établissement

L'année 2021 a été intense en activités : travaux, renforcement de l'équipe, conventionnements divers (Régions, ONF, CAUE), et le souhait est d'avoir un rapport 2022 encore plus riche.

Le président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques sur ce rapport d'activité 2022 avant le passage au vote.

Denise JACQUINOT se félicite de l'accroissement de la notoriété du Parc national. Elle revient sur les ateliers menés par la chargée de mission Coopération territoriale. Une synthèse avait été annoncée aux élus qui n'ont eu aucun retour. Le manque de communication avec les acteurs locaux, les maires est à déplorer. Les informations sur le Parc sont régulièrement apportées par la presse.

Nicolas SCHMIT répond que le travail amorcé n'a pas pu être poursuivi comme prévu en raison de l'absence pour raisons de santé de la personne chargée de la mission Coopération territoriale.

Philippe PUYDARRIEUX complète en indiquant qu'un remplacement rapide n'a pas pu être réalisé faute de visibilité mais qu'un recrutement est maintenant publié pour assurer le remplacement.

Nicolas SCHMIT convient du déficit de communication et de la nécessité pour l'établissement d'améliorer ce point, sans pour autant avoir de solution immédiate.

Philippe FREQUELIN rappelle l'information hebdomadaire envoyée du temps du GIP.

Jean-Claude VOLOT souligne la qualité et le nombre d'informations sur le Parc national dans la presse de la Haute-Marne.

André LIPPIELLO suggère un parallèle dans le département de la Côte-d'Or et pense en particulier au journal « Le Châtillonnais et l'Auxois »

Vote de la délibération 2022-004

Contre = 0

Abstention = 0

Délibération approuvée à l'unanimité

4. Couloirs de survol du cœur

Il s'agit d'un sujet délicat et technique. La délibération porte sur la mise en œuvre de la modalité n°34 de la charte.

Le Conseil scientifique a été saisi ; son avis rend compte de la nécessité de maintenir la quiétude des vallées en raison des espèces à protéger, notamment la cigogne noire.

Il est proposé au CA :

- d'approuver l'autorisation des périmètres de tour de piste pour l'aérodrome de Châtillon-sur-Seine et la piste privée de Recey-sur-Ource,
- la création, à titre transitoire, de 4 couloirs de survol du cœur avec comme restriction une obligation de survol à une altitude d'au moins 600 m de ces couloirs entre le 1er mars et le 15 août.
- de demander la réalisation par la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) d'un suivi de la fréquentation,
- de préconiser à l'établissement public du Parc national de forêts la mise en place d'un suivi sonore. Les résultats de ces suivis seront soumis au Conseil scientifique qui pourra amender ses recommandations.
- de demander au Directeur du Parc national de se mettre en relation des services de la Défense nationale pour demander la modification des couloirs de survol basse altitude utilisés par des avions militaires pour éviter le cœur du Parc national.

Le dernier point résulte d'une demande portée par Jean-Claude VOLOT lors du bureau du 17/02/2022.

Roger GONY alerte sur les dangers que représentent les volants silencieux qui peuvent être plus dérangeants que le bruit.

Par rapport au survol par des drones la règle est que tout survol du cœur nécessite une autorisation.

Vote de la délibération 2022-005

Contre = 0

Abstention = 1

Délibération approuvée par 41 voix sur 42

Point 3 – Points budgétaires et financiers

1. Présentation du compte financier par l'agent comptable.

Madame Anne-Marie DOS REIS se présente, agent comptable de l'OFB et de l'ensemble des parcs nationaux auxquels s'ajoute l'établissement public du Marais poitevin. Elle mentionne la généralisation au 01/01/2021 du service facturier.

Le compte financier 2021 est présenté par l'agent comptable à l'écran. Les faits caractéristiques de l'année 2021 sont les suivants :

- Bonne réalisation des engagements liés au plan de relance. L'objectif qui était de réaliser au minimum 90% des autorisations d'engagement (AE) est atteint.
- Mais réalisation tardive ; donc faible consommation des crédits de paiement (CP) ce qui entraîne un gonflement des restes à payer et du solde de trésorerie en fin d'année.
- Cette réalisation tardive a été aggravée par des retards de dépenses d'investissement liés à la situation sanitaire. Les entreprises intervenant sur l'aménagement du siège ont dû faire face à des retards d'approvisionnement, des absences de personnels.

2021 a vu la montée en puissance de l'établissement, avec une augmentation importante du budget et du plafond d'emploi.

Au niveau des ETPT (équivalent temps pleins travaillés), le plafond d'emploi 2021 de 20 ETPT n'a pas été consommé totalement car tous les recrutements n'ont pas pris effet au 01/01/2021 mais cela va se corriger progressivement.

Vote de la délibération 2022-006

Contre = 0

Abstention = 0

Le compte financier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Christophe LEGOUGE souhaite revenir sur le montant de la trésorerie élevé. La cause a été bien expliquée par les actions engagées mais non payées sur l'exercice 2021.

Myriam LEGAY souhaite poser une question qui peut paraître un point de détail mais elle s'étonne du montant de la ligne de dépense des fournitures de bureau, pour une équipe de 20 personnes.

Philippe PUYDARRIEUX explique que la somme importante dédiée à ces fournitures est liée tout à la fois à la montée en puissance de l'équipe, à la constitution de stocks initiaux et à l'anticipation des arrivées à venir avec la prévision d'équipements.

2. Budget rectificatif n°1 année 2022 (BR1)

L'arrêté du 2 février 2022 organisant les modalités de la contribution financière de l'Office français de la biodiversité aux établissements publics des parcs nationaux pour l'année 2022 a été publié au JO du 13 février.

La dotation des parcs nationaux est de 69 700 000 euros pour l'année 2022.

Pour le Parc national de forêts, la dotation est augmentée de 1 million d'euros en 2022 et s'élève à 3 489 673,00 euros.

Une notification des moyens en crédits et en emplois pour l'année 2022 a été reçue du ministère le 14 février. Elle concorde avec les engagements qui avaient été pris lors du dialogue de gestion entre le ministère de l'écologie et le Parc national et confirme :

- la poursuite des engagements sur l'enveloppe du plan France Relance
- le plafond d'emploi de 30 ETP (équivalent temps plein) et 30 ETPT (équivalent temps plein travaillé) soit une augmentation de + 10 par rapport à l'année 2021
- la dotation financière de 3 489 673,00 €

Le BR 1 2022 permet d'intégrer :

- la réalisation 2021 (compte financier 2021)
- les nouvelles recettes (subvention de la Région Grand-Est LIFE Biodiv'Est, subvention de la GMF dans le cadre du partenariat GMF/OFB)
- la reventilation de certaines dépenses par nature (fonctionnement, intervention, investissement),
- les crédits nécessaires pour les opérations engagées en 2021 mais restant à payer

L'objectif affiché par ce BR1 est de poursuivre un rythme d'engagement soutenu mais surtout de réaliser et donc d'augmenter la consommation de crédits de paiement.

Cela se traduit par un dégonflement de la trésorerie fin 2022. A ceci s'ajoute finalisation de travaux d'investissement mobilisant comme prévu de la trésorerie.

Vote de la délibération 2022-007

Contre = 0

Abstention = 0

Le BR1 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Indemnité du président pour l'année 2022

Véronique GENEVEY rappelle que l'indemnité est encadrée par l'article R331-29 du code de l'environnement, le décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié, et l'arrêté du 20 avril 2007 fixant le plafond de l'indemnité allouée aux présidents des CA des établissements publics des parcs nationaux.

Le règlement intérieur prévoit une délibération annuelle du CA approuvant le versement de cette indemnité.

Il est proposé d'octroyer une indemnité d'un montant annuel de 7 593,66€ brut soit 16,27% du montant annuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (montant résultant de la combinaison des deux textes de référence) et de procéder à un versement mensuel, soit 632,80 €/mois.

Philippe PUYDARRIEUX, s'agissant d'un point concernant le président, prend la main au titre de la direction pour le vote.

Vote de la délibération 2022-008

Contre = 0

Abstention = 1

La délibération est votée à 414 voix sur 42.

Point 4 – Points d'information

1. Visite du secrétaire d'État Joël GIRAUD

Nicolas SCHMIT se fait le porte-parole des maires du département de la Côte-d'Or qui ont exprimé leur regret de ne pas avoir été invités.

Joël GIRAUD, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales chargé de la ruralité était à Arc-en-Barrois le 10 février 2022. Une bonne nouvelle à retenir est le forfait minimum de 3000 € de dotation biodiversité (devenue dotation d'aménités rurales) alloué aux toutes petites communes.

Cette disposition répond à une demande formulée par le Parc national de forêts et Nicolas SCHMIT remercie Le directeur et l'équipe du Parc national pour les démarches réalisées.

2. Plan de gestion de la réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain

Philippe PUYDARRIEUX évoque les 4 réunions publiques qui ont été organisées dans les communes concernées par la réserve intégrale. Ces réunions étaient nécessaires car la réserve intégrale représente beaucoup de contraintes pour les usagers. Des éléments de réponse ont pu être apportés aux habitants.

Il faudra renouveler l'initiative une fois que le plan de gestion sera adopté.

Olivier LANDEL relève que beaucoup de doléances et de demandes concernent la circulation dans la réserve intégrale et demande que la circulation soit autorisée dans l'allée des Chartreuses.

Le directeur revient sur la création de la réserve intégrale qui a été annoncée à l'occasion de la visite des ministres Bérengère ABBA et Julien DENORMANDIE le 6 décembre 2021 et le décret 2021-1611 a été publié le 11 décembre 2022.

La RI d'Arc-Châteauvillain s'étend sur 3086 hectares, c'est la plus vaste réserve intégrale de France. Elle a pour objectif d'être un laboratoire d'observation d'un massif forestier laissé en libre évolution.

Le contenu du plan de gestion se décline en 4 points :

- 1/ Circulation et sécurité
- 2/ Régulation des espèces cerf, chevreuil et sanglier
- 3/ Dispositif de recherche scientifique
- 4/ Plan d'action (dont état initial)

Il est établi sur une durée de 5 ans.

Philippe PUYDARRIEUX déroule le processus d'élaboration de ce plan de gestion.

Le Conseil scientifique a été saisi dès le printemps 2021. Un avis (2021-049) a été émis concernant la régulation en RI.

Une phase de concertation s'est ouverte suite à la création de la RI.

Une rencontre avec les maires des 4 communes concernées – Arc-en-Barrois, Châteauvillain, Cour-l'Évêque et Richebourg – s'est tenue le 4 janvier 2022.

Comme évoqué antérieurement, 4 réunions publiques se sont tenues courant janvier.

Des réunions de concertations avec les parties prenantes ont été organisées : ONF, OFB, Profession agricole, Chasse, Associations de protection de la nature.

Le sujet du plan de gestion de la RI a été débattu sans vote au cours de ce CA du 3 mars 2022.

Le mois de mars marquera l'étape de rédaction de la version initiale qui sera transmise pour consultation au CNPN en mai. En mai est prévue également une consultation des propriétaires forestiers et des communes. La rédaction de la version finale sera conduite en juin et le plan de gestion de la RI sera présenté au CA du 7 juillet 2022 pour approbation.

Quelques points saillants :

La circulation pédestre (avec chiens tenus en laisse) et la pratique équestre seront autorisées sur certains sentiers, ce qui est exceptionnel dans une réserve intégrale.

De la chasse à la régulation

Saisine du Conseil scientifique sur ce point qui a fait des premiers retours :

- niveau élevé des populations des 3 ongulés

- dégâts agricoles en croissance. Imputables d'abord au sanglier (66%) puis au cerf (34%) et marginalement au chevreuil
- besoin de régulation (principe à réévaluer tous les 5 à 10 ans) organisée sous le contrôle du Parc dans le cadre du plan de gestion de la RI
- la gestion cynégétique à l'extérieur du massif doit permettre le retour à un niveau d'équilibre acceptable pour les acteurs économiques et sur l'ensemble du massif. Le seuil d'acceptabilité peut se définir par rapport au niveau de dégâts aux cultures (<1% de la SAU peut être une piste)
- nécessité de réduire les populations de sangliers du massif

Les pistes pour organiser la régulation :

2 modalités se présentent : la régulation par tir et la régulation par « laisser faire ». Le choix irait, pour les sangliers, vers la régulation par tir ; pour les cerfs, régulation par tir ciblé et pour les chevreuils, régulation par laisser faire.

La régulation serait réalisée par des chasseurs qui ont la logistique et la connaissance du terrain. Les opérations de régulation seront organisées dans le cadre de DSP (délégations de service public). Le suivi sanitaire sera assuré en lien avec l'OFB.

L'objectif de résultat est d'atteindre un niveau de population acceptable pour les grands ongulés.

Jean-Philippe SIBLET se félicite de la création de la réserve intégrale, qui était co-substantielle de la création du Parc national. Il se déclare très étonné par les mesures dérogatoires, et en particulier par l'autorisation de circuler avec des chiens tenus en laisse. Car selon lui, certains seront inmanquablement détachés et provoqueront des dégâts sur les animaux.

Il s'étonne également de la possibilité de circulation équestre, le territoire ne présentant pas de carence dans le domaine.

Pourquoi ne pas être plus rigoureux ?

Jean-Philippe SIBLET se dit également estomaqué de voir que le conseil scientifique se base sur des fondations socio-économiques plus que scientifiques.

Il fait part d'une grande inquiétude par rapport à l'indemnisation des agriculteurs riverains de la RI. Les finances de l'EPPN sont saines mais non pléthoriques. Une grande vigilance est requise. Enfin il insiste sur la nécessité de mettre en œuvre rapidement des études dans une réserve intégrale de grande taille.

Philippe FREQUELIN tient à remercier le travail de l'EPPN et du GIP avant le Parc national. La création de la RI va voir le passage d'un équilibre agrosylvocynégétique à un équilibre agrocynégétique puisqu'il n'y aura plus de gestion forestière. La régulation sur un territoire aussi grand sera quelque chose d'innovant qui nécessitera des adaptations et des points de situation réguliers. C'est pourquoi il propose la création d'une commission ad hoc pour assurer ce suivi.

Régis MICHON intervient au sujet des grands principes de régulation. Au regard de la grosse densité de gibier, les forestiers estiment qu'il y a danger dans l'équilibre agrosylvocynégétique. En situation de vigilance, il convient de prendre en considération des indicateurs agricoles mais également sylvicoles. Il sera nécessaire de tenir compte aussi des changements écologiques en périphérie de massif.

Si l'ONF est en phase avec le plan de gestion proposé pour le sanglier, il voit pour le cerf un risque de déséquilibre en faveur des mâles.

Quant au chevreuil, si le principe de densité-dépendance est adopté et qu'il n'y a pas de tir, les populations vont croître et se déplacer en périphérie.

Enfin, devant le changement climatique, le credo des forestiers est de favoriser la diversité.

L'ONF préconise de veiller aux indices en périphérie de la RI et de garder une grande souplesse car on ne saura pas dire dès le départ comment il faut pratiquer

Xavier MORVAN informe que le Conseil scientifique avait consulté parmi les experts Eric BAUBET de l'OFB qui est un spécialiste de la gestion du sanglier et François KLEIN.

En matière de traque-affut, il existe un exemple régional au sein de la RNCFS de La Petite Pierre. Xavier MORVAN invite les équipes du Parc à aller sur place.

Il ne faut pas confondre la traque-affut et la poussée silencieuse. La traque-affut nécessite un nombre de chasseurs conséquent et nécessite un investissement matériel important mais c'est un mode de chasse très efficace et sécurisante.

Il demande quel sera le guide méthodologique utilisé et préconise le guide CT88 qui est le guide modèle pour l'ensemble des plans de gestion des réserves.

Myriam LEGAY : sur la question de l'équilibre agrosylvocynégétique il est important de se donner les moyens de vérifier que la population de chevreuils va s'autoréguler dans un délai de 5 à 6 ans et d'étudier les effets sur la flore.

Elle relève une petite ambiguïté dans la rédaction des documents sur le poids relatif de considération écologique, notamment la territorialité du chevreuil qui ouvre la voie vers la possibilité de régulation par la densité versus le poids des dégâts. Enfin, elle invite à réfléchir en amont sur les principes qui vont régir les autorisations qui seront données ou pas pour les études.

Olivier TOSTAIN préconise d'ouvrir l'évolution du plan de gestion sur l'évolution des connaissances. La réponse à la question de savoir pourquoi on veut réguler n'est pas simple.

La superficie de la RI est intéressante mais reste un écosystème ouvert sur la périphérie et lacunaire en prédateurs et grands herbivores qui ont disparu.

Retrouver une hétérogénéité est un objectif.

Patrick LHUILLIER rapporte le point de vue fédéral des chasseurs qui voient comme des points positifs la régulation prévue et l'indemnisation des agriculteurs. Les chasseurs regrettent en revanche que les espèces chevreuil et daim ne soient pas régulées et se montrent sceptiques sur les méthodes de chasse préconisées. Les chasseurs resteront en vigilance sur la non augmentation des dégâts.

Patrick LHUILLIER conclut en disant que les fédérations de chasseurs sont tout à fait d'accord pour coconstruire le plan de gestion de la RI.

Véronique GENEVEY signale que le CNPN a désigné 2 rapporteurs : Olivier TOSTAIN et Serge URBANO.

3. Appel à projet pour la mise en œuvre des crédits d'intervention 2022

Philippe PUYDARRIEUX rappelle que le CA du 15 novembre 2021, a approuvé le règlement d'intervention du Parc national. L'appel à projets, doté d'un fond de 300 000 euros a été ouvert le 15 février et sera clos le 15 mars 2022.

Comme lors de la 1ère édition, cet appel à projets est ouvert aux particuliers, aux associations, aux entreprises, aux établissements publics et aux collectivités. Il est destiné aux projets situés sur le territoire du Parc national (en cœur ou dans les communes adhérentes) et qui s'inscrivent dans une des thématiques suivantes :

- Thème 1 : Préserver et restaurer les patrimoines pour les générations futures
- Thème 2 : Accompagner les filières vers la transition écologique
- Thème 3 : Soutenir une gestion forestière durable du territoire
- Thème 4 : Accompagner la mobilisation citoyenne autour du Parc national

Le taux de financement pourra atteindre 80 % au maximum. Pour les thématiques 1, 2 et 4 : le plafond d'aides est de 5 000 €. Pour le thème 3 : le plafond d'aides peut atteindre 10 000 €.

4. État d'avancement de la mobilisation du plan France relance par le Parc national de forêts

Véronique GENEVEY rappelle les chiffres du plan de relance :

1 727 272,80 euros ont été engagés, ce qui représente 90 % de l'enveloppe.

Les crédits de paiement s'échelonneront sur 3 ans : 287 878,80 euros en 2021, 863 636,40 euros en 2022 et 575 754,60 euros en 2023.

Les opérations financées par le plan de relance concernent :

- La signalétique (panneaux d'entrée en cœur et RI)
- L'accueil (portes de cœur, Maisons du Parc national à Leuglay et Châteauvillain, boucle équestre-VTT-pédestre)
- La protection (restaurations de milieux naturels dégradés en lien avec le CEN et le SEQUANA, trame verte, achat de 2 véhicules techniques)

Philippe FREQUELIN fait remarquer, concernant la signalétique des communes, l'insuffisance de 2 panneaux pour des communes possédant plus de 2 routes d'arrivée dans le village.

Baptiste QUOST, présent au CA et en charge du dossier signalétique au Parc national, précise que la pose des panneaux a été en partie réalisée par des chantiers écoles et des structures d'insertion.

Frédéric NAUDET se félicite des actions lancées car le développement économique est une attente des acteurs du territoire. Il faut avancer sur ce point pour que les collectivités, les propriétaires et les entreprises qui souhaitent investir et développer le territoire puissent trouver, parce qu'elles se trouvent dans un parc national, des financements, des partenaires économiques avec les départements, les régions et pas seulement avec l'EPPN.

Stéphane WOYNAROSKI s'exprime au nom de la région Bourgogne Franche-Comté. Suite au dernier bureau du CA un point a été fait avec les services de la région sur la mise en application concrète de la convention tripartite entre le Parc national de forêts, la Région Grand-Est et la Région Bourgogne Franche-Comté. Un certain nombre de dossiers sont en cours, comme le projet Kemyos. Il a été convenu avec nos homologues de la Région Grand-Est qu'il faut accentuer et investir davantage sur ces questions économiques.

Un des éléments concrets est l'écriture du SRDEI de la Bourgogne Franche-Comté et Stéphane WOYNAROSKI a échangé avec le vice-président en charge de l'économie Nicolas SORET pour qu'une attention particulière soit portée sur le territoire du Parc.

Jean-Claude VOLOT remercie Frédéric NAUDET pour son intervention. L'économie n'est pas la préoccupation principale de l'équipe du Parc national mais c'est un sujet essentiel qui permettra d'obtenir l'adhésion des habitants.

Roger GONY fait remarquer que pour les actions de restauration écologique, il est fait appel aux entreprises donc cela génère de l'économie locale.

Philippe PUYDARRIEUX rétablit en affirmant que l'économie fait partie des préoccupations du Parc national de forêts et cite en exemple :

- les recrutements au sein du pôle Transition écologique qui travaille sur le domaine du développement : agroalimentaire, économie durable, tourisme durable
- le plan de gestion de la RI qui prend en compte l'agriculture, l'économie agricole, l'économie de la chasse.
- le travail réalisé pour renforcer l'attractivité économique : du 13 au 15 avril prochain, un séminaire accueillera des start-ups GreenTech susceptibles de s'installer sur le territoire.

Ces questions conduisent le directeur à passer au point suivant.

5. Agence départementale d'attractivité du Département de la Haute-Marne

Philippe PUYDARRIEUX présente le projet qui est porté par le Conseil départemental de la Haute-Marne. L'agence départementale d'attractivité intégrera les offices du tourisme et aura également un objectif de développement économique. Le statut de cette structure sera une Société publique locale (SPL).

Le Parc national de forêts est concerné au regard de ses missions d'accueil et de développement touristique durable.

Toutefois en tant qu'établissement public administratif, le Parc national ne peut pas devenir actionnaire d'une SPL et ne pourrait en aucun cas être absorbé par une société.

Par contre, dès lors que la SPL sera créée, une convention de partenariat pourra être envisagée entre l'agence départementale d'attractivité départementale de Haute-Marne et l'établissement public du Parc national de forêts. En amont, le Parc national pourra participer aux travaux de l'association de préfiguration.

Jean-Claude VOLOT déclare que le département la Haute-Marne n'a jamais eu jusque-là de vocation touristique développée mais qu'aujourd'hui, avec le Parc national, une nouvelle stratégie s'ouvre autour du tourisme vert. Le tourisme pouvant être la meilleure et la pire des choses pour un territoire, le Parc devra avoir continuellement un œil sur le sujet.

Sur ce sujet lié à l'économie, la séance du conseil d'administration arrive à sa fin et le président clôt la séance, remercie tous les participants et invite les présents à un verre de l'amitié.

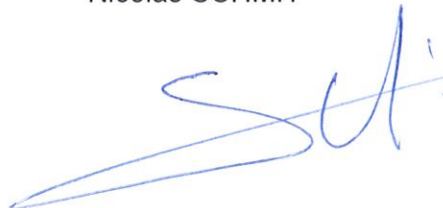
Fait à Arc-en-Barrois, le 3/03/2021

Philippe PUYDARRIEUX

A blue ink signature of Philippe PUYDARRIEUX, featuring a large, stylized loop at the beginning and a horizontal line extending to the right.

Directeur



Nicolas SCHMIT




A blue ink signature of Nicolas SCHMIT, consisting of a long, sweeping horizontal line followed by a vertical stroke and a small flourish.






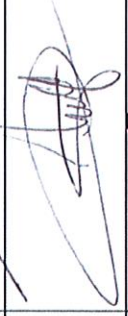





Président du conseil d'administration

Conseil d'administration du 3 mars 2022

Feuille d'émargement - Membres avec voix consultative

Titulaire	Emargement	Visio	Représentant ou suppléant	Emargement	Visio
Pierre DANJOIE Contrôleur budgétaire régional			Christophe LEGOUGE		Visio
Anne-Marie DOS REIS Agent comptable					
Commissaire gouvernement Préfet de Haute-Marne					
Sous préfecture de Langres Commissaire adjoint Emmanuelle JUAN KEUNEBROEKE					
Philippe PUYDARRIEUX Directeur Parc national					
Véronique GENEVEY Directrice adjointe Parc national					
Claire COLLAT Directrice du CESC		Visio			







	Engagement	Visio lepr. / Suivi / pouvoir	Zonage	Visio
49	Olivier TOSTAIN CNPN			
50	Régis MICHON ONF		Jean-François THIVILLIER ONF	
51	Xavier MORVAN OFB		Antoine DERIEUX OFB	
52	Anne DUNOYER CNPFP	Abs. excusée	Raoul DE MAGNITOT CNPFP	Abs excusée
53	Directeur Agence de l'eau Seine-Normandie		Anne-Louise GUILMAIN Agence de l'eau Seine-Normandie	
54	Baptiste QUOST Représentant du Personnel		Marion DELFORGE Représentante du Personnel	

	Engagement	Visio repr. / Suppl. / pouvoir	Engagement	Visio
39	Jean-Marie ROLLET Nature Haute-Marne			
40	Roger GONY CEN Champagne-Ardenne			
41	Stéphanie BÖTSCHI Propriétaire foncier dans le cœur			
42	Michel MONOT Fédération des chasseurs de Côte d'Or			
43	Patrick LHULLIER Fédération des chasseurs de Haute-Marne			Pouvoir donné à M. MONOT
44	Joseph de BUCY Propriétaire forestier 21			
45	Olivier LANDEL Propriétaire forestier 52			
46	Claude VINOT Habitant du Parc			
47	Myriam LEGAY AgroParisTech Nancy			
48	Jean-Philippe SIBLET CNPN			

Engagement Usis Repr. / Suppl. / Pouvoir

Engagement

Usis

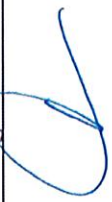




29	Guy DURANTET COFOR 52		Jean-Pierre MICHEL COFOR 52	
30	Bruno FAUVEL Président du Conseil scientifique			
31	Vincent LAVIER Président de la chambre d'agriculture 21	Absent excuse	Pouvoir donné à Gauc Poulot	
32	Marc POULOT Président de la chambre d'agriculture 52			
33	Denis D'HERBOMEZ Activités forestières			
34	Jérôme MARIOTTE Activités commerciales			
35	Marie-Claire BONNET-VALLET Activités touristiques			
36	Francis DUPAS Activités culturelles			
37	Thierry QUENNESSON Education à l'environnement			
38	Bruno SCHNEIDER LPO 21		Pouvoir donné à Jean-Marie ROLLET	





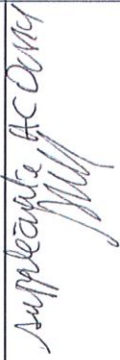

Visio

Engagement

Visio Reps / Supl. / Pouvoir







Engagement

19	Yves VAILLANT Bay-sur-Aube			Jean-Paul ANDRIOT Maire de Germaines		
20	Frédéric NAUDET CC Pays châtillonnais			Gérard EME CC Pays châtillonnais		
21	Benoît BERNY CC Tille et Venelle			Cecile PONSOT CC Tille et Venelle		
22	Philippe FREQUELIN CC des Trois Forêts			Guy JACOB CC des Trois Forêts		
23	Laurent AUBERTOT CC Aubertive Vingeanne Montsaugonnais			Jacky MAUGRAS CC Grand-Langres		
24	Marie-Guite DUFAY Présidente de la région Bourgogne Franche-Comté			représentée par Stéphanie MODDE Conseillère régionale VP		Visio
25	Jean ROTTNER Grand Est Président de la région Grand-Est			représenté par Sophie DELONG Conseillère régionale		
26	François SAUVADET Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or			représenté par Marc FROT Conseiller départemental		
27	Nicolas LACROIX Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne			représenté par Stéphane MARTINELLI, conseiller départemental		
28	Freddy CHEVALLIER COFOR 21			Anne-Catherine LOISIER COFOR 21		Visio

	Engagement	Visio	Repr / Suppl / Pouvoir	Engagement	Visio
9	Jean-François CHANET Recteur Bourgogne – Franche-Comté				
10	Florence LAUBIER DDT Côte-d'Or		Muriel CHARBÉRI DDT 21		
11	Xavier LOGEROT DDT la Haute-Marne		représenté par Hadrien MAURIAC DDT Haute-Marne	Nathalie ROBES	
12	André LIPPIELLO Maire d'Essarois		Philippe CHARDON Maire de Montigny-sur-Aube		
13	Denise JACQUINOT Maire des Gouilles		Frédéric BOURDENET Maire d'Aignay-le-Duc		
14	Philippe VINCENT Maire de Vanvey		Christian BORNOT Maire de Buncey		
15	Frédéric POTTIER Aujeurres	suppléante, ACOMA 	Anne-Cécile DURY Maire de Vals-des-Tilles		
16	Marie-Claude LAVOCAT Châteauvillain		Josette DEMANGEOT Maire de Dancevoir		
17	Yvette ROSSIGNEUX Giey-sur-Aujon		Jean-Michel CAVIN Maire d'Aubepierre-sur-Aube		
18	Didier BREDIN Busseaut				Visio

22 présents
8 visio
2 pouvoirs
42 voix

Conseil d'administration du 3 mars 2022
Feuille d'émergence - Membres avec voix délibérative

	Titulaire	Emargement	Visio	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement	Visio
1	Nicolas SCHMIT Président					
2	Jean-Claude VOLOT Vice-président					
3	Stéphane WOYNAROSKI Vice-président					
4	Fabien SUDRY Préfet le la Côte d'Or			Isabelle BOURION Sous-préfète de Montbard		
5	Christian BAILLY Représentant du ministre de la Défense					
6	Hervé VANLAER Directeur DREAL Grand-Est			représenté par Mme Stéphanie BASCOU directrice adjointe DREAL Grand-Est		
7	Marie-Jeanne FOTRE-MULLER Directrice DRAAF Bourgogne Franche-Comté			représentée par M. Pierre AUBERT, Ingénieur Général Territorial - DRAAF Grand-Est		
8	Christelle CREFF Directrice DRAC Grand Est			représentée par Caroline-MARLOT UDAP Haute-Marne	